

DROIT A LA DIFFERENCE
ET DROIT A LA
RESSEMBLANCE
DANS L'ACTE EDUCATIF

Philippe MEIRIEU
Université de Lyon

INTRODUCTION

Dans une démocratie, éduquer, c'est :

- ✓ exercer une **fonction** : transmettre aux générations qui arrivent les savoirs qu'une société juge utile au développement et à l'intégration sociale de chaque individu,
- ✓ **mettre en œuvre**, pour cela, des compétences institutionnelles, didactiques et pédagogiques,
- ✓ mais aussi s'engager dans une **mission** : accompagner chaque sujet pour qu'il « pense par lui-même » et soit capable de « s'inscrire dans un collectif solidaire ».

L'efficacité de l'éducation ne peut se juger au seul regard de ses résultats quantifiables, elle s'éprouve aussi à sa capacité à incarner des valeurs.

Ce que je voudrais vous montrer...

POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE DÉMOCRATIES AUTHENTIQUES, NOTRE ÉCOLE DOIT INCARNER AUJOURD'HUI DEUX VALEURS :

- LE DROIT À LA DIFFÉRENCE,
- LE DROIT À LA RESSEMBLANCE.

En réalité, il s'agit d'une même valeur fondatrice : accueillir et accompagner les singularités pour qu'elles puissent construire du commun sans se renier...

PLAN :

I. L'ACCUEIL DES SINGULARITÉS ET LE DROIT À LA DIFFÉRENCE.

II. LA CONSTRUCTION DU COMMUN ET LE DROIT À LA RESSEMBLANCE.

III. CONJUGUER AU QUOTIDIEN DROIT À LA DIFFÉRENCE ET DROIT À LA RESSEMBLANCE.

I. L'ACCUEIL DES SINGULARITÉS ET LE DROIT À LA DIFFÉRENCE.

1. Le mythe identitaire

- une vieille songerie :
 - l'école ou la société comme lieux magiques de l'abolition des différences...
- remise au goût du jour par certaines interprétations des travaux en neurosciences :
 - un même cerveau... mais des sujets ayant des histoires et des projets différents.

2. De quelles différences parle-t-on ?

- De différences liées à la contingence et aux histoires personnelles :
 - différences économiques et matérielles,
 - différences sociales et culturelles,
 - différences socioaffectives,
 - différences de prérequis et de niveaux dans les différents domaines de savoir,
 - différences de capacités cognitives,
 - différences de stratégies cognitives...
- L'ensemble de ces différences constituent, pour chaque être, ***un rapport singulier et unique aux savoirs et au monde*** dans leur diversité.

3. Les dangers qui guettent la prise en compte des différences ?

- ***La catégorisation*** : transformer le continuum en catégories pour tenter de constituer des ensembles homogènes...
- ***La fixation*** : s'attacher à des différences saillantes et saisissables en oubliant les autres...
- ***La naturalisation*** : transformer une différence identifiée en « nature profonde » de l'individu.
- ***La décontextualisation*** : ignorer que les sujets sont des êtres en interaction avec des objets et que certaines différences peuvent être dues aux objets eux-mêmes ou au contexte de leur rencontre.

4. La prise en compte des différences : enfermement ou ouverture ?

- Le paradigme pédagogique du « diagnostic a priori » :
 - Effectuer des diagnostics systématiques et permanents est impossible...
 - En cherchant à identifier exactement les « besoins » d'un sujet, on risque de l'enfermer dans une « nature » qu'il faudrait l'aider à dépasser...
 - En pédagogie, le diagnostic ne dicte pas la remédiation ; car ce n'est pas la connaissance qui permet l'action, mais l'action qui permet la connaissance.
- Le paradigme pédagogique de « l'inventivité régulée » :
 - Prendre des informations, à la fois, dans ce que l'on peut savoir des élèves et dans sa panoplie méthodologique...
 - Proposer en saisissant les occasions...
 - Ajuster ces dernières en fonction des résultats obtenus...
 - Et toujours faire intérioriser l'exigence.

Vers une pédagogie différenciée prise en charge par le sujet lui-même grâce à la métacognition : du dispositif au processus intériorisé.

5. Du droit à la différence au droit à la ressemblance...

- Il nous faut reconnaître la double acception du « droit à la différence » :
 - le droit d'affirmer sa différence...
 - et le droit à rencontrer la différence...
- Pour permettre à chacune et à chacun, non seulement d'accepter l'altérité mais d'en découvrir les richesses...
- Et de découvrir que la différence de l'autre ne l'empêche pas – bien au contraire – d'être « mon semblable, mon frère ».

II. LA CONSTRUCTION DU COMMUN ET LE DROIT A LA RESSEMBLANCE.

1. A l'opposé du mythe identitaire, la fascination pour le différentialisme

- une vieille histoire : l'enseignement entièrement individualisé...
- remise au goût du jour par les « seigneurs (saigneurs) du numérique »... le *learning analytic*.
- un danger de manipulation, de fragmentation, de destruction du lien social.

2. De quelles ressemblances parle-t-on ?

- L'éducation entre la normalisation (par la contrainte ou le mimétisme) et la normativité (construction des normes nécessaires au développement de l'activité humaine)...
- La normativité est un équilibre – une tension – entre les singularités et ce qui leur permet d'exister ensemble.
- Ce qui peut réunir les singularités :
 - un projet commun et des règles communes,
 - l'échange et le partage de connaissances,
 - la conscience et l'activation de la solidarité entre les humains et entre les humains et la planète.

3. Les dangers qui guettent la prise en compte de la ressemblance

- La confusion entre *la présence* et *l'activité*.
- *Les phénomènes d'emprise*, l'unité fusionnelle, fantasmatique ou idéologique, qui couvre la division du travail et invisibilise les processus d'exclusion.
- La volonté de rechercher l'unité dans *les réponses* alors qu'elle réside dans *les questions*.
- *La solidarité imposée* plutôt que découverte dans la fécondité des échanges.

4. La construction du commun entre modèle holistique et solidarité authentique

- Le paradigme de la pédagogie holistique :
 - La réussite se mesure à *l'identification* de chacune et chacun à un collectif qui légitime les distinctions et assigne les individus à une place qui leur serait définitivement destinée : « the right man at the right place ».
- Le paradigme de la pédagogie solidaire :
 - La réussite se mesure à l'intégration de chacune et de chacun dans un collectif qui lui offre des occasions permanentes de découverte et de dépassement dans des interactions constructives.

III. CONJUGUER AU QUOTIDIEN DROIT À LA DIFFÉRENCE ET DROIT À LA RESSEMBLANCE.

1. Une institution tentée par l'oscillation permanente entre « droit à la différence » et « droit à la ressemblance » :
 - L'implicite de la « forme scolaire »...
 - De la classe homogène à l'individualisation systématique... et vice-versa...
 - L'impasse de la « gestion » comme « passification ».

2. De l'oscillation à la tension assumée

- ***La tension pédagogique***, à réinstaurer sans cesse, entre...
 - ce qui fabrique du commun : les temps collectifs, les projets communs, le partage des connaissances et des émotions, les délibérations et « conseils », etc.
 - ce qui spécifie et émancipe : les temps individuels, les « défis » personnels (« brevets », « ceintures de judo », « chefs d'œuvre », etc.), les spécialisations provisoires au service du groupe, l'entraide, les accompagnements spécifiques, etc.

- ***La tension didactique***, à reformaliser sans cesse, entre...
 - ce qui fixe les objectifs communs...
 - ce qui suscite l'engagement de chacune et chacun.

3. L'éducateur, exécutant ou concepteur ?

- Eduquer, ce n'est pas appliquer des prescriptions, ni mettre en œuvre des procédures standardisées...
- Eduquer, c'est :
 - se nourrir du patrimoine pédagogique, des recherches en didactique et des échanges avec ses pairs,
 - prélever des indices dans l'observation de la classe et des élèves afin de proposer des activités permettant la mobilisation de tous et l'investissement de chacun,
 - « déplacer le curseur » afin de « jouer l'équilibration maximale » (dans une situation déterminée) entre « différences » et « ressemblances »
 - évaluer et adapter ses propositions en fonction des résultats obtenus.

Conclusion

Il nous faut toujours acquérir de nouvelles compétences...
Mais n'oublions pas que...

*« Si nous n'avons pas d'autre source d'énergie que le bon sens, nous ne pourrions que négocier au jour le jour la déprime, chacun pour soi, comme dans un naufrage. Ce qui nous rassemble, c'est ce qui nous dépasse, mais ce qui nous dépasse n'a souvent, pour les gens raisonnables, ni queue ni tête...
On ne vit qu'avec un indémontrable chevillé au corps et si tu veux pouvoir aller jusqu'au bout de toi-même, préserve en toi la part du feu. »*

Régis Debray, Bilan de faillite

LA CLASSE-PUZZLE (JIGSAW CLASSROOM)

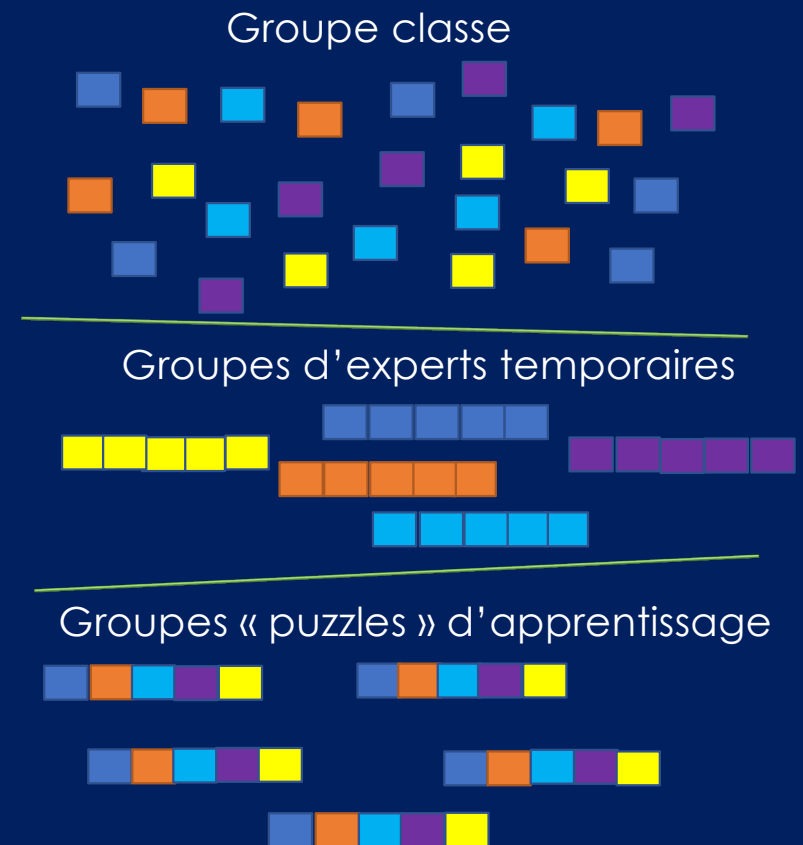
Eliott Aronson
Philippe Meirieu

A l'origine : permettre à des élèves hostiles entre eux de collaborer et de progresser (1971, Austin).

Le principe : rendre la coopération nécessaire en s'assurant que l'apport de chacun est indispensable au travail de tous.

Le déroulement :

- Divisez la leçon en 5 « segments ».
- Assigner à chaque élève un des 5 segments.
- Former des « groupes d'experts temporaires » de 5 élèves ayant étudié le même segment.
- Mettre en place les « groupes puzzle » et demander à chaque élève de présenter le segment qu'il a étudié.
- Demander au « groupe puzzle » de présenter la synthèse des apports.
- Evaluer la maîtrise individuelle de cette synthèse.



[RETOUR](#)